

COMPETITION DEPARTEMENTALE GAF



Equipes Performance Equipes Trophée Régional 1 et 2 (Département 2)

11 et 12 février 2023

Gymnase Pierre de Coubertin 25/33 rue Léo Lagrange 93 130 NOISY LE SEC

Directeur de compétition	Responsable du jury (dimanche)	Responsable du jury (samedi)
Comité Départemental 93	Ramata SOW	Julie BOSC
06 82 99 44 06	06 69 11 96 67	06 73 82 75 07
cd93.ffgym@gmail.com	ramata.sow.rs@gmail.com	jcabley93@gmail.com

ENTRAINEURS

• Règlement des engagements :

Il devra être effectué **AVANT** la compétition, par virement uniquement:

IBAN : FR76 3000 4008 3000 0100 8828 247 Code BIC BNPAFRPPENG en indiquant le numéro de bordereau, le nom du club, la discipline, le lieu de la compétition.

Aucune facture ne sera envoyée, il est nécessaire de penser à régler les engagements de façon autonome. Après validation du règlement par nos soins sur EngaGym, vous recevrez un reçu automatique par mail.

<u>Echauffement</u>: il débute pour chaque tour 30mn avant le début de la compétition.

A chaque agrès, l'échauffement sera de :

- > 5mn par équipe en filière Performance / 4 essais maxi au saut
- 3mn par équipe en filière Fédérale / 2 essais maxi au saut
- <u>Contrôle des licences (avec photo obligatoire)</u>: en salle d'échauffement, pour les gymnastes ET les entraîneurs.

En application du règlement technique fédéral GAM-GAF 2022-2023, l'absence de licence et/ou de photo sur la licence entraînera :

- Pour une gymnaste : une pénalité de 1 point par gymnaste
- Pour un entraîneur : une amende de 50€
- <u>Musiques</u>: toutes les musiques doivent être envoyées sur DJGym au moins 1 semaine avant la compétition. Prévoir une clé USB en secours (pas de CDs).

• Quotas :

Voir sur le site du CRIFGym.



Un forfait doit être déclaré au moins 10 jours avant le jour de la compétition

♥ via l'interface ENGAGYM

CAS DU FORFAIT	JUSTIFICATION	DROITS D'ENGAGEMENT
Si vous déclarez forfait 10 jours avant la compétition	Pas de justification demandée	Paiement des droits d'engagement
Si vous déclarez forfait moins de 10 jours avant la compétition	Fournir un justificatif (Certificat Médical)	Paiement des droits d'engagement
Si le forfait n'est pas justifié	Amende de 20 € (individuel) Amende de 80 € (équipe)	Paiement des droits d'engagement

Modification de composition d'équipes :

Rappel: Modifications de composition d'équipes après la première compétition (départementale et suivantes) = soumises à la réglementation ci-dessous

Equipes en Performance - (Application de la réglementation fédérale)

Jusqu'à 5 jours avant la compétition (le lundi pour une compétition débutant le samedi), les modifications sont à réaliser via l'interface ENGAGYM. Seules les modifications conformes à la réglementation et validées seront prises en compte.

A moins de 5 jours de la compétition, seules les modifications liées à un remplacement de gymnaste pour raison médicale seront acceptées. *Un certificat médical doit obligatoirement être fourni. Sans certificat médical (y compris le jour même de la compétition) le club ne pourra pas modifier la composition de son équipe.*

Un seul changement de nom sur les feuilles de match est autorisé entre chaque compétition.

Remplir une « Case vide » n'est pas un changement de nom.

Equipes en Trophée Régional 1 et 2

Tous les changements de composition d'équipes sont autorisés sans restriction ni justificatif, sauf les descentes.

Montées de barres:

Les demandes de montées de barres doivent être faites à la responsable du jury et le directeur de compétition (par mail ou au plus tard lors de la réunion des juges). Pas de demande = pas de montée.

Tenue des gymnastes et des entraîneurs :

La tenue des gymnastes doit être conforme à la réglementation. Le port du short sera systématiquement pénalisé (sur le total de l'équipe), quelle que soit la raison de la demande (0.30 pt de pénalité).

Les entraîneurs doivent être en survêtement complet ou pantalon de survêtement + polo/tee shirt.

Les DEBARDEURS, PANTACOURTS, SHORTS ne sont pas autorisés (tenue incorrecte pénalisée de 0.30 pt sur le total de chaque individuelle ou de l'équipe).

JUGES

Réunion des juges : 1h avant le début de chaque compétition.

Contrôle du carnet de juge et de la licence (avec photo obligatoire) :

En application du règlement technique fédéral GAM-GAF 2022-2023, l'absence de licence ou de carnet de juge ou de photo sur la licence entraînera une amende de 50€.

Absence de juge :

Lors d'une compétition départementale, si le club ne fournit pas le juge demandé par le responsable des juges, il devra s'acquitter d'une amende de 200€. Un retard injustifié est considéré comme une absence.

<u>Répartition des juges</u> : prochainement